

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS436

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 4

Après le mot :

« issue »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 4 :

« de ces investigations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.